

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Présents : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, M. Laurent DAROT, Mme Anne BARBEROUSSE, M. Henri CORBEL, Mme Béatrice BAUDON, M. Patrick FERRÉ, Mme Anne-Laure DOUBLEIN, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, M. Ali BAFFOU, M. Philippe FURLAN, Mme Laurence MARQUIS et Mme Lisanne DE JONGE.

Absents, Excusés : Mme Marie-Hélène CANCELÉ qui a donné procuration à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Eric SARRAZI qui a donné procuration à Mme Laurence MARQUIS

Ordre du jour :

- Décision du Maire
- Délibérations :
 - 1) Décision modificative du budget général
 - 2) Convention quadripartite entre la CCBHAP, la commune, le département et VITAMONT pour l'aménagement de deux ronds-points
 - 3) Demande de subvention DETR pour le réaménagement du bâtiment communal situé rue de l'Union (accessibilité et économies d'énergie)
 - 4) Demande de subvention DETR pour l'adressage de la commune
 - 5) Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnités
 - 6) Remboursement des frais de gestion et des frais de personnel du budget annexe transport au budget général
 - 7) Remboursement des frais des élus pour la garde des enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile
 - 8) Validation du règlement intérieur du conseil municipal
 - 9) Présentation du rapport annuel d'EAU 47 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2019
 - 10) Convention de servitude entre la commune et le TE 47 – TJ Roumagne
 - 11) Convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour la stérilisation des chats errants
 - 12) Validation du projet de VALORIZON pour le centre d'enfouissement de l'Albie
 - 13) Délibération sur les zones à urbaniser (zone AU) de la commune de Monflanquin
- Questions diverses

Début de séance à 20h32

Madame le Maire désigne Madame Anne-Laure DOUBLEIN secrétaire de séance. Elle annonce l'ordre du jour et présente la décision du Maire :

Décision n°2020-086 : attribution du lot n° 3 : Installation d'une pompe à chaleur du marché de travaux n°2020-001 pour la rénovation énergétique de la mairie de Monflanquin à SASU Laurent Energies dont le Président est Monsieur Laurent CROUILBOIS, 8, rue Nicolas BLANC – ZI la Barbière 47 300 VILLENEUVE/LOT, pour un montant de 43 044,00 € HT soit 51 578,20 € TTC,

Madame le Maire précise qu'elle a reçu une demande de rectification du PV du 17 septembre 2020. Elle indique que la demande de rectification porte sur une intervention de Monsieur FLORIO après la clôture de l'ordre du jour du conseil municipal et que nous ne devons pas la porter au PV. Madame Laurence

MARQUIS insiste pour que cette intervention soit mentionnée. Madame le Maire propose alors de faire une rectification car les modifications demandées ne correspondent pas aux propos tenus et de l'évoquer, à nouveau, lors du prochain conseil municipal.

Délibérations

Délibération n°1)

Cette délibération porte sur un rééquilibrage des sections de fonctionnement et d'investissement sans modification des totaux.

En section de fonctionnement, il y a eu moins de demandes de subvention aux associations en 2020 et nous avons des dépenses supplémentaires pour des factures d'eau.

En section d'investissement, sur les opérations d'éclairage LED et chemins ruraux, il reste des fonds qui sont transférés sur les grosses réparations.

Délibérations n°2)

Depuis 2019, l'entreprise VITAMONT peaufine son projet d'extension. Comme précisé lors de précédents conseils municipaux, ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de l'avenue du Lidon. Cela va induire que la zone artisanale ne va être desservie que par une entrée/sortie. Le conseil départemental a évalué que les carrefours giratoires situés à proximité devront être rénovés pour permettre aux camions de circuler en toute sécurité. Cet aménagement sera financé par la commune (50 000 €), la CCBHAP (50 000 €), l'entreprise VITAMONT (100 000 €) et le département (200 000 €). L'intégralité des modalités doit être validée par convention quadripartite.

Délibération n°3)

La commune s'est engagée à installer « France Service » sur son territoire. Dans beaucoup de communes, cette installation se fera dans les locaux du trésor public suite à leur départ. Pour Monflanquin, cela va se passer différemment dans la mesure où nous sommes prêts à la fois pour les ressources humaines, nous avons deux agents à qui il ne manque que la formation « France Service » et pour le lieu car le bâtiment qui accueillait le « télétravail », 32, rue de l'Union, est libre depuis le mois d'octobre 2020.

« France service » sera installé au rez-de-rue et au second étage il y aura un espace numérique, composante du tiers-lieu (destination finale du bâtiment).

Pour rénover ce bâtiment (accessibilité et économies d'énergies) nous pouvons faire une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 31 décembre 2020.

Une étude de faisabilité a été faite et propose une rénovation du bâtiment pour 238 200 € HT. Il faudra rajouter le coût des missions à hauteur de 15% du prix HT des travaux.

Délibération n°4)

Même si nous ne pouvons présenter qu'un dossier DETR par an, l'adressage est une exception.

Pour répondre aux besoins d'installation de la fibre optique mais aussi pour aider les services de secours à repérer les maisons et aussi pour les livreurs, il est essentiel de procéder à la normalisation des adresses sur la commune.

Le travail est mené par les élus et les agents communs en lien avec le département qui nous apporte une aide technique gratuite.

La première évaluation nous donne au moins 1 000 adresses à normaliser avec en conséquence l'achat de panneaux de rue et numéros de maison.

Cette demande de subvention de DETR pour l'équipement après que toutes les adresses aient été validées en conseil municipal avec l'obligation de dépôt du dossier avant le 31 décembre 2020.

Une information aux riverains sera faite au cours du premier semestre 2021.

Délibération n°5)

Chaque année nous devons valider le montant des indemnités que la commune verse à notre Trésorier Public.

Délibération n°6)

Nos agents qui assurent le transport scolaire sont rémunérés sur le budget général. Il existe cependant un budget dédié aux transports. Il s'agit de facturer au budget transport scolaire le coût réel des agents qui interviennent pour le faire fonctionner.

Délibération n°7)

Une délibération avait déjà été prise pour le remboursement des frais de garde des enfants en 2014. La loi engagement et proximité a étendu cette possibilité d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile. De plus, avec cette délibération, l'Etat remboursera à la commune cette dépense.

Délibération n°8)

Le règlement intérieur du conseil municipal doit être voté dans les communes de plus de 1 000 habitants dans les six mois qui suivent l'installation du conseil.

Il a été proposé à l'ensemble des élus pour qu'ils y apportent leurs modifications. Les élus ne faisant pas partie de la majorité municipale ont souhaité faire des modifications. Madame le Maire a répondu point par point aux demandes de modifications pour aboutir à un document final proposé au vote.

Délibération n°9)

Le rapport sur l'eau de 2019 est présenté aux élus. Pour résumer :

- Nombre d'abonnés : 25 744 pour l'assainissement collectif soit + 14%
86 768 pour l'alimentation en eau potable soit + 2,3%
- 269 collectivités sont adhérentes dont 113 communes directement et 6 EPCI
- 12 467 mètres linéaires d'eau potable ont été renouvelés en 2019 (5 430 en 2015)
- Le prix de l'eau a baissé en 2019 à 2,67 €/m³ mais devrait réaugmenter en 2020 à 2,71
- Le rendement du réseau d'eau potable est de 70,12% dont 74,37% pour le Nord Lot. A force d'investissement les pertes diminuent.

Il y a peu de renouvellement des réseaux pour l'assainissement et l'arrivée d'AGUR sur le secteur devrait être bénéfique pour tous. Dans les nouveaux marchés qui viennent d'être passés, les opérateurs ont une obligation de résultat. Les marchés ont été conclus pour 10 ans.

Délibération n°10)

Le renforcement des réseaux est nécessaire pour installer un bâtiment de stockage agricole à proximité.

Délibération n°11)

Nous devons gérer la prolifération de chats errants sur la commune. Cette convention avec l'association « 30 millions d'amis » et l'association « 4 pattes 47 » nous permettra de stériliser/pucer 20 chats avec une subvention de 30 euros par male et 40 euros par femelle et de gérer la population.

Délibération n°12)

Cette délibération est importante pour la commune dans la mesure où la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole aura des conséquences sur le centre d'enfouissement de Monflanquin. ValOrizon souhaite répartir les déchets de Nicole au centre d'enfouissement de l'Albie et à l'incinérateur d'Agen. Madame le Maire propose aux élus de valider cette solution avec des conditions de tonnage et

d'instaurer des compensations pour le territoire. Cette contrainte va aussi obliger tous les EPCI du département à s'organiser pour mettre en place la redevance incitative, levier qui a fait ses preuves pour la réduction des déchets ménagers.

Délibération n° 13)

Cette délibération est annulée car la demande de la DDT pour revoir les zones AU alors que le PLUI est acté ne peut pas aboutir.

Questions diverses

- Lors du transfert possible de « France Service » entre le tiers-lieu et le Trésor Public, est-ce que la commune pourra demander une autre subvention DETR ? Madame le Maire précise qu'il n'y aura aucuns gros travaux à faire au trésor public.
- Pourquoi faire des travaux dans ce bâtiment si « France Service » va déménager dans un an ? Le bâtiment accueillera un tiers-lieu avec un espace numérique au second étage.
- Concernant les travaux sur la voirie communale au lotissement, comment est-ce que les riverains pourraient être au courant ? Eau 47, maître d'ouvrage est en charge de cette information. Madame le Maire leur demandera d'informer les riverains de l'avancée des travaux.
- Est-ce que l'on peut dire combien nous avons de chats errants sur la commune ? Le comptage est trop compliqué à faire.
- Les chats devront être trappés avant stérilisation/puçage et nous devons nous organiser pour les garder le temps que le vétérinaire puisse intervenir. Deux cages ont été achetées et un espace est dédié aux services techniques.
- Madame le Maire précise que lors des réunions de travail, il n'y aura pas de compte rendu et les élus présents doivent informer leurs collègues de la teneur de ces réunions. Ainsi aucun élu ne peut affirmer ne pas être au courant des dossiers en cours.
- Madame le Maire précise que lors du comité de suivi de site, les riverains délégués, représentants les riverains, ont été mis au courant des enfouissements supplémentaires prévus.
- Les élus n'appartenant pas à la majorité insistent sur les compensations pour le transfert des déchets ménagers de Nicole à l'Albie. Madame le Maire précise qu'en tant que VP de ValOrizon ces compensations ont été d'ores et déjà négociées et seront validées lors du prochain comité de ValOrizon le 21 décembre 2020 :
 - ✓ La CCBHAP ne supportera pas le coût induit par la fermeture de Nicole. Seules la hausse de la TGAP et d'autres liées à l'exploitation régulière seront répercutées.
 - ✓ La commune a instauré une remise sur la taxe foncière des riverains de l'Albie depuis 2017. ValOrizon s'engage à compenser cette perte pour la commune.
 - ✓ La commune perçoit 1,50 euros/tonne enfoui. Le surplus d'enfouissement à l'Albie génèrera une recette supplémentaire maximale de 30 000 euros la première année.
- Madame le Maire précise que l'autorisation d'enfouissement à Monflanquin est donnée jusqu'en 2035. Il faut d'ores et déjà penser à l'avenir sachant qu'aucun nouveau centre d'enfouissement ne peut ouvrir et que de toute façon personne n'en veut. L'interdiction d'enfouir les déchets organiques d'ici à 2024 nous oblige aussi à repenser cette organisation. La construction d'un incinérateur n'est pas à l'ordre du jour mais il serait intéressant de travailler avec ceux déjà existants, d'autant plus que les tonnages doivent baisser.
- Est-ce qu'il serait possible d'envisager une nouvelle campagne de civisme ? Monsieur Auguste FLORIO précise que la CCBHAP va recruter un agent pour faire de la formation. L'idée est aussi émise que la collecte des déchets soit reprise en régie pour avoir un service exemplaire.

- La demande de dérogation pour l'école sur 4 jours doit être envoyée à l'IEN avant le 15 février 2021. Le conseil d'école doit aussi valider cette demande de dérogation.
- Madame le Maire précise que suite à un appel à projet « école numérique », le projet des écoles de Monflanquin a été retenu. Une subvention de 50 % va être attribuée pour l'achat d'équipement informatique et numérique.
- Madame le Maire informe les élus que suite à un appel à projet de prévention et lutte contre la pauvreté, la commune de Monflanquin a obtenu une aide de 20 000 euros pour la formation des plus fragiles au numérique. Ce projet consiste en l'équipement et l'aménagement d'un espace numérique.
- Un point est fait par Madame le Maire sur la situation de l'EHPAD. Des solutions sont avancées par la structure, l'ARS et le département.

Fin de séance à 23h08.